

Charte
relative aux cérémonies de mariage,
de pacte civil de solidarité
et de baptême en l'hôtel de ville

Vous allez être amenés à célébrer en l'hôtel de ville un évènement important de votre vie.

Certains jours de célébrations, un grand nombre de cérémonies programmées occasionne la venue d'un public important dans les environs de l'hôtel de ville, rassemble plusieurs familles dans la cour d'honneur de la mairie et regroupe dans les salles de nombreux invités.

La préoccupation et même le devoir du maire est de garantir à chacun un droit égal à profiter de l'espace mis à sa disposition et d'une jouissance tranquille des lieux.

Chaque mariage, chaque pacte civil de solidarité et chaque baptême est pour toutes les personnes concernées un grand moment de bonheur. L'émotion qui l'accompagne doit, dans les lieux publics, s'exprimer sans exubérance, dans le respect de toutes les sensibilités.

Pour que cette journée soit une réussite pour tous, le conseil municipal de la Ville de Nice a adopté le 17 juin 2019 un règlement intérieur de l'état civil relatif aux cérémonies de mariage, de pacte civil de solidarité et de baptême civil en l'hôtel de ville.

L'objectif de ce règlement intérieur est avant tout d'assurer le bon déroulement de la cérémonie qui vous réunira avec vos familles et vos amis et c'est la raison pour laquelle il vous est demandé de bien vouloir en respecter toutes les dispositions.

Aussi nous vous remercions de prendre l'engagement suivant :

Je soussigné(e).....

Je soussigné(e).....

Atteste sur l'honneur avoir en ma possession, pour lecture et respect de l'ensemble des dispositions, le règlement intérieur de l'état civil relatif aux cérémonies de mariage, de pacte civil de solidarité et de baptême civil en l'hôtel de ville.

Je m'engage ainsi à observer pour l'ensemble de mes invités un comportement décent aussi bien sur l'ensemble du trajet de notre cortège vers l'hôtel de Ville, que lors de la cérémonie, ainsi que sur la suite de notre parcours.

A défaut, j'ai conscience que la cérémonie peut être reportée conformément à l'article 20 du règlement intérieur.

*<titre du signataire>
(prénom, nom, signature)*

*<titre du signataire>
(prénom, nom, signature)*

Nous vous adressons nos vifs remerciements, vous transmettons nos meilleurs vœux de bonheur et vous souhaitons que cette journée de célébration soit pour tous, un vrai moment de partage et de convivialité.